

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 14–16 février 2011**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2011/1/2**  
17 janvier 2011  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2011. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral des questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le Programme doit faire face.

### 4. *Rapports annuels*

#### ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2010

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil **pour approbation**.

### 5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

#### a) Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011

Le présent rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011, quatrième de la série, **pour approbation**, décrit les principales réalisations du PAM en 2010. Il présente les niveaux projetés des ressources du PAM pour 2010 et 2011 et leur incidence sur le budget administratif et d'appui aux programmes. Il rend en outre compte de manière détaillée des besoins opérationnels du PAM.

Ce rapport fait aussi un tour d'horizon des modifications apportées au programme de travail depuis l'approbation du budget pour l'exercice biennal, et présente de manière plus détaillée celles qui sont intervenues depuis la présentation du précédent rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion. Il contient en outre un projet de décision relatif à des dépenses supplémentaires. On trouvera des renseignements sur le financement supplémentaire demandé pour le Fonds d'urgence pour la sécurité afin de garantir la viabilité de la stratégie actuelle du PAM en matière de sécurité et de l'efficacité de la gestion de la sécurité au PAM dans le document intitulé "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité", qui est soumis au Conseil à sa première session ordinaire, au titre du point 12 b) de l'ordre du jour.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie et réponse de la direction

Le Commissaire aux comptes rendra compte du travail mené sur la Somalie s'agissant des allégations de détournement de vivres, de l'octroi de contrats et des conflits d'intérêt. La vérification des comptes a duré six semaines, dont quatre à Nairobi, et s'est achevée à la mi-novembre. Les résultats préliminaires de la mission ont été exposés aux membres du Conseil le 7 décembre 2010. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée; les deux documents sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011

Le présent document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes en détaillant les vérifications à effectuer entre juillet 2010 et juin 2011. Pour garantir la prestation de services de qualité, les travaux s'appuieront sur les Normes internationales d'audit et des méthodes d'audit éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et des évaluations dans le cadre de chacun des audits; il est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. ***Rapports d'évaluation***

Les deux premiers documents d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est prié de prendre note des rapports et des tableaux joints récapitulant les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2003–2009) et réponse de la direction

Le rapport fournira une analyse et une évaluation du portefeuille d'activités pour la période allant de 2003 à 2009. Il examinera trois questions: a) dans quelle mesure le

travail du PAM est-il conforme aux politiques du Gouvernement et aux stratégies des partenaires et le Programme s'est-il positionné de manière stratégique dans ce contexte; b) comment le PAM a-t-il opéré ses choix stratégiques par le passé; et c) quels ont été les modalités d'exécution et les résultats de l'opération. Les constatations et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à définir ses stratégies à venir et à prendre les décisions opérationnelles appropriées.

b) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire au Cambodge et réponse de la direction

Au Cambodge, cela fait 10 ans que le PAM apporte directement un soutien à des enfants d'âge scolaire, sous forme de repas scolaires et de rations à emporter, et dernièrement 527 000 enfants ont bénéficié de cette aide. La présente évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire fait partie d'une série d'évaluations effectuées par le Bureau de l'évaluation dans cinq pays d'Afrique et d'Asie entre 2009 et 2011. Le rapport d'évaluation analysera les résultats et les effets de plusieurs opérations d'alimentation scolaire réalisées pendant la période à l'examen, expliquera les principaux facteurs ayant facilité ou entravé l'impact et recommandera des solutions propres à renforcer les effets obtenus à l'avenir.

c) Évaluation pluridonateurs de l'appui aux activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix menées au Sud-Soudan depuis 2005\*

Sous la houlette du Département du Ministère néerlandais des affaires étrangères chargé de l'évaluation des politiques et des opérations et du Danemark, une évaluation pluridonateurs de l'appui aux activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix au Sud-Soudan a été entreprise en 2009-2010. Cette évaluation couvre les effets de l'assistance internationale collective apportée au Sud-Soudan, y compris celle offerte par le PAM. Elle utilise le cadre élaboré par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour évaluer les initiatives menées en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Bureau de l'évaluation du PAM faisait partie du groupe chargé d'administrer l'évaluation. Le rapport est présenté au Conseil **pour information**.

## Questions opérationnelles

### 7. *Projets de programme de pays*

Les projets de programme de pays ci-après sont soumis au Conseil **pour examen**. Ils seront soumis au Conseil pour approbation selon la procédure d'approbation tacite à sa session annuelle de 2011. Le projet de programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200 est le premier programme commun de pays élaboré par le Programme des Nations Unies (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM. La partie principale de ce document et les annexes établies par le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF sont soumises au Conseil pour information, tandis que l'annexe élaborée par le PAM lui est soumise **pour examen**.

- Cambodge 200202 (2011–2016)
- Timor-Leste 200185 (2011–2013)
- République-Unie de Tanzanie 200200 (2011–2015)

## 8. *Programmes de pays*

La version provisoire des programmes de pays mentionnés ci-dessous a été examinée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2010 en novembre. En application de la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), la version définitive des programmes de pays a été affichée sur le site Web du PAM en décembre 2010, et elle est soumise au Conseil **pour approbation selon la procédure d'approbation tacite**.

- Burkina Faso 200163 (2011–2015)
- Zambie 200157 (2011–2015)

## 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

### a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires ci-après pour des activités de développement, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Côte d'Ivoire 107590
- Programme de pays Éthiopie 104300
- Projet de développement Rwanda 106770
- Programme de pays Ouganda 108070

### b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire ci-après pour une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Haïti 108440

## 10. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2010)*

### ➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués en vertu de l'appendice au Règlement général.

## 11. *Questions d'organisation et de procédure*

### a) Examen de la répartition des sièges du Conseil d'administration

La répartition actuelle des sièges du Conseil d'administration du PAM a été adoptée en 1999 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/223 du 23 avril 1999 et par la Conférence de la FAO dans sa résolution 6/99 du 13 novembre 1999. Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et expirera le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale et la Conférence de la FAO ont demandé que cette répartition soit réexaminée avant la fin d'un cycle de roulement complet, les résultats de cet examen devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'une proposition de répartition qui est le fruit d'un

consensus entre le Bureau du Conseil d'administration du PAM et le Bureau du Conseil économique et social. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé la répartition, celle-ci sera soumise pour adoption à l'Assemblée générale (par l'entremise du Conseil économique et social) et à la Conférence de la FAO (par l'entremise du Conseil de la FAO).

b) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012\*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2011-2012 est présentée **pour information**.

12. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé que les éléments suivants soient inclus dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2010;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

b) Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité\*

La présente note d'information renseigne sur la part des coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui incombe au PAM au titre de la sécurité sur le terrain, sur les autres coûts liés à la sécurité encourus par le PAM pendant l'exercice biennal en cours et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Elle contient également des informations détaillées sur le financement supplémentaire requis au titre du Fonds d'urgence pour la sécurité aux fins de garantir la viabilité de la stratégie actuelle du PAM en matière de sécurité et d'efficacité de la gestion de la sécurité au PAM, que le Conseil aura à approuver au titre du quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion (point 5 a) de l'ordre du jour). La présente note d'information est soumise **pour information**.

13. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2010 est soumis au Conseil **pour approbation**.

#### 14. *Questions diverses*

- Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM\*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, qui aura lieu les 4 et 7 février 2011, sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

#### 15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.